



Modification de la loi d'impôt (en lien avec la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)) (deuxième lecture)

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Madame et Messieurs les Ministres

En préambule, vous devinerez facilement que c'est sans emballement que le groupe parlementaire socialiste acceptera cette modification de la loi d'impôt, plus connue sous l'acronyme RFFA. La diminution de l'imposition des entreprises à statuts spéciaux coûtera cher à l'Etat, aux communes et en fait à notre population. Pouvait-on imaginer que cette mesure dont les grandes entreprises bénéficieront puisse se faire sur le dos des citoyens-nes sans que nous réagissions afin de rétablir un certain équilibre dans ce projet ? Malgré l'argumentation des groupes parlementaires le projet n'a jamais fait l'unanimité au sein des forces politiques de l'hémicycle. La droite et le Gouvernement y voyant le compromis qui doit permettre de maintenir une certaine attractivité économique cantonale. Une majorité des membres du groupe parlementaire socialiste, reconnaissant quant à elle la nécessité mais non l'urgence de s'aligner sur les cantons voisins en termes d'imposition des entreprises à statuts spéciaux, regrettait une fois encore que cela se fasse sur le dos de la classe moyenne et des plus démunis. Les propositions compensatoires proposées par le Gouvernement n'allégeaient que trop partiellement les charges qui pèsent sur le budget des jurassiens-nes. Durant les négociations, certains députés reprochaient à la gauche cantonale de vouloir dynamiter et couler le projet RFFA. Mais notre groupe, en proposant quelques ajustements aux mesures compensatoires telles que la réintégration du dernier palier d'imposition des grandes fortunes et l'augmentation des allocations familiales, de même que les Verts/CS-POP qui plus radicalement n'entraient même pas en matière dans le traitement du projet, ne faisaient que répondre à certaines interrogations et aux attentes de la population. On est bien loin de la « politique de la terre brûlée » dont le Ministre Juillard tentait de nous rendre responsables. Notre groupe et plus largement le parti socialiste jurassien n'a jamais souhaité l'exode des entreprises à statuts spéciaux hors du Jura. Qui y trouverait un avantage ? Personne ! Notre économie doit bien entendu être forte afin de créer un maximum d'emplois et, de facto, d'induire des rentrées fiscales qui permettront de financer tous les projets que les Jurassiens souhaitent voir réalisés. Certes, mais pas à n'importe quel prix et dans la mesure où les entreprises font également un geste solidaire et social. Les mesures initiales d'accompagnement du Gouvernement, comme l'augmentation de la déduction fiscale pour cotisations aux assurances maladie et pour frais de garde, ainsi qu'un prélèvement d'une cotisation de 0.08% chez l'employeur servant le financement des structures d'accueil, ne pesaient guère lourd en comparaison des avantages fiscaux qui seront octroyées à terme aux entreprises en cas d'acceptation, comme par exemple l'imposition fiscale qui passerait de 20.8% à 15% d'ici 2024, l'imposition privilégiée du bénéfice dérivé des brevets, la déduction supplémentaire en matière de recherche et développement (R&D) et la baisse de

l'impôt sur le capital des sociétés. Il fallait être complètement obtus pour ne pas admettre qu'il existait un déséquilibre dans le projet qui a tant été débattu en commission, au Parlement et ... en coulisse !

Deuzio, le consensus politique version « sauce jurassienne » qui sera vraisemblablement et majoritairement accepté tout à l'heure permettra de « sauver » le projet RFFA à la satisfaction des entreprises et du ministre Juillard. Un compromis qui ne doit pas faire oublier qu'une bonne partie des propositions du groupe parlementaire socialiste, faites lors de la première lecture, vont passer à la « trappe ». Ceci pour relever à la droite que les socialistes peuvent être raisonnables et faire aussi preuve de sacrifice dans leurs doléances, même celles touchant au volet social. Aussi il est bon de rappeler que nous avons suggéré au départ, en plus des mesures compensatoire proposées par le Gouvernement : la réintégration du dernier palier d'imposition des grosses fortunes, une réduction de 70% et non 90% de l'imposition privilégiée dérivé des brevets (Patent Box), un relèvement du socle d'imposition de 30% à 40%, une inversion du taux de répartition de l'IFD prévue entre le Canton et les communes et l'augmentation de 50.00 CHF des allocations familiales. Toutes ces mesures avaient pour but de financer les bourses cantonales, communales et celles d'une grande partie de notre population. Au final, après bien des discussions animées en commissions, l'idée d'une augmentation d'allocation familiale a pu être sauvée. Le groupe parlementaire socialiste faisant le deuil des autres mesures qu'il avait proposées, qui aux yeux de la droite étaient trop chères, ceci afin de trouver un terrain d'entente au sein des groupes. Au terme des négociations en commissions, le montant de 25.00 CHF / mois a été retenu. Mon collègue Jean-Daniel Ecœur reviendra plus tard à cette tribune sur la genèse des négociations qui ont permis cet accord. Par contre, je rappelle tout de même que notre adhésion à cette idée est conditionnée par l'acceptation de l'avenant de l'UDC qui propose de déduire la prime de caisse-maladie la moins chère avec la franchise la plus élevée. Mesure qui ne coûtera pas trop cher à l'Etat et permettra à une frange de notre population de bénéficier d'un allègement davantage généreux. De prime abord, cette idée n'a pas été comprise et retenue par notre groupe mais au fil des discussions, elle a fait son chemin et pouvait tout à fait faire partie de la piste à suivre pour un compromis gauche-droite. C'est pourquoi également nous l'avons préféré au prélèvement d'une cotisation aux entreprises de 0.08% servant à financer les structures d'accueil. Mesure qui en fait n'aurait pas bénéficié aux familles mais principalement à l'Etat et aux communes dans la clef de répartition dans le fonctionnement des crèches. Mon collègue Ecœur y reviendra également dans ses explications au point 7 de l'ordre du jour traitant de ce sujet.

Concernant la proposition de « dernière minute » de nos collègues Verts/CS-POP, comme rappelé en commission, le groupe socialiste pour en avoir débattu, pense que cette proposition est en fait une usine à gaz. L'avis de droit remis avant la dernière commission relève aussi que la définition d'entreprises vertueuses est sujette à toutes les interprétations et toute relative dans son application. L'idée et les intentions de départ ne sont pas contestables sur le fond. Mais par contre ne peuvent être acceptée sur la forme par notre groupe. Puisque cette proposition ne servira en aucun cas les personnes qui en ont le plus besoin. Les quatre volets proposés par Verts/CS-POP qui permettraient de diminuer l'imposition de certaines entreprises, soit une convention collective de travail (CCT), une charte sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, un plan de mobilité et un plan d'économie des ressources, sont en louables soi et de plus d'actualité. Mais à notre avis difficilement applicables en tant que tels. C'est pourquoi nous ne

soutiendrons pas cette proposition. Par contre et au final, nous félicitons nos collègues Verts/CS-POP pour leur entrée en matière et en discussion pour cette modification de Loi d'impôt à travers leur proposition concrète.

Et comme cela leur a été proposé lors de la dernière commission, nous les encourageons à revenir très rapidement à cette tribune avec une motion ou tout autre projet qui permettent d'atteindre le même but.

En conclusion, si l'on voulait appliquer le dicton « du verre à moitié vide ou à moitié plein » nous nous contenterions de penser qu'il n'est malheureusement qu'à moitié plein concernant le volet social que nous aurions souhaité résolument et raisonnablement plus étoffé ! Néanmoins nous nous consolons, avec une certaine fierté, d'avoir été les premiers à lancer le débat en commission bien avant la première lecture grâce à une communication franche et transparente à travers les médias. Même si cela en aura étonné ou fâché plus d'un d'entre de vous. Aussi si le groupe parlementaire socialiste n'a pas obtenu tout ce qu'il demandait en termes de compensation et d'allègement des charges sociales, il peut se targuer d'être à la base de cette avancée notable. Sans son ardeur à défendre cette cause, la première proposition du Gouvernement aurait facilement passé la rampe avec la bénédiction des parties de droite et du PCSI et l'abstention des Verts/CS-POP qui refusait l'entrée en matière.

Nous pensons qu'il est utile de le rappeler à cette tribune !

Merci de votre attention.

Delémont, 04 septembre 2019

Nicolas Maître
Rapporteur pour le Groupe parlementaire socialiste